

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le QCGN se dit heureux de l'adoption de la motion visant à supprimer le certificat d'identité permettant d'avoir accès aux soins de santé

Montréal, le 12 septembre 2024 – Le Quebec Community Groups Network se réjouit de l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale d'une motion demandant au gouvernement de ne pas exiger « que les Québécois d'expression anglaise obtiennent un certificat d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour avoir accès aux soins de santé et aux services sociaux au Québec dans leur langue ».

La motion demande également que toute directive régissant l'utilisation des langues autres que le français dans le système de santé et de services sociaux « soit claire et explicite à ce sujet ».

Ces directives font actuellement l'objet d'une refonte par le ministre de la Langue française, Jean-François Roberge, après que la première version (toujours en vigueur) ait suscité une vive opposition de la part des Québécois d'expression anglaise.

En apprenant la nouvelle, la présidente du QCGN, Eva Ludvig, a déclaré : « C'est un grand pas en avant. La motion n'a peut-être pas force de loi et, à ce que l'on m'a dit, le ministre pourrait théoriquement choisir de l'ignorer en grande partie, mais cette pleine expression du point de vue de l'Assemblée est fort importante. »

« Un grand merci au député libéral, André Fortin, au député de Québec solidaire, Vincent Marissal, et à la députée indépendante, Marie-Claude Nichols, qui ont mené cette initiative pour ramener un peu de bon sens dans le processus de gestion de la langue au sein du domaine névralgique de notre système de soins de santé, a ajouté Mme Ludvig. Il s'agit d'une question de santé et non de langue. C'est d'ailleurs ce qu'ont déclaré certains gouvernements, dont celui de Lucien Bouchard et le gouvernement actuel. »

« Il est maintenant temps pour le ministre Roberge et le ministre de la Santé, Christian Dubé, de réduire ou d'éliminer complètement ces directives ou, tout au moins, de suspendre les mesures existantes jusqu'à ce qu'une consultation complète et approfondie puisse avoir lieu avec les représentants de la communauté d'expression anglaise du Québec, avant leur reformulation et leur réintroduction. »

Eva Ludvig a conclu en ces termes : « Toute nouvelle directive doit refléter ce qu'indique la loi québécoise sur la santé et les services sociaux, à savoir que les personnes d'expression anglaise ont le droit d'avoir accès à des services en anglais dans le domaine de la santé et des services sociaux. Un point c'est tout ».

Le Quebec Community Groups Network (www.qcgn.ca) est un organisme à but non lucratif qui rassemble des organismes communautaires d'expression anglaise de tout le Québec. Sa mission consiste à cerner, aborder et explorer les enjeux stratégiques qui ont des répercussions sur le développement et

le dynamisme de la communauté québécoise d'expression anglaise de même qu'à favoriser le dialogue et la collaboration.

Pour de plus amples informations :

Elizabeth Zogalis, Responsable – Relations avec les medias | elizabeth.zogalis@qcggn.ca Téléphone : 438 270-0680